



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes de Haute Provence
Commune de BLIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 28 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vendredi vingt- mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Blieux, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Gérard COLLOMP, son Maire en exercice.

Présents : Madame CARTON Aurélia, Monsieur COLLOMP Gérard, Monsieur GRAILLON Joël, Monsieur MANENT Daniel, Madame VILA Valérie, Madame QUINOT Véronique

Excusée : Monsieur GUICHARD René, pouvoir donné à Monsieur COLLOMP Gérard.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GRAILLON

Secrétaire de Mairie : Madame ROUVIER Sabrina

Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, Gérard COLLOMP qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal

- 1- Résultat 2024 vote CFU
- 2- Vote des taxes locales 2025
- 3- Prix de l'eau 2025
- 4-Budgets 2025
- 5-Zone accélération d'énergie renouvelable
- 6- subventions aux associations
- 7-convention SDE enfouissement des lignes
- 8-Annulation de crédit (facture d'eau)
- 9-Attribution du marché mise en place des compteurs d'eau
- 10- Acquisition parcellaire pour les captages et le village avec la famille ABBOS.
- 11-Questions diverses

0-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (23 décembre 2024)

Aucune remarque ni modification n'ayant été présentée le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 7 voix.

1-Résultat 2024 vote CFU

1/commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Blieux

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Blieux ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Blieux

- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1/eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe de l'eau de la Commune de Blieux

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'eau de la Commune de Blieux ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'eau de la Commune de Blieux

- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- Vote des taxes locales 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2024 e

Le Conseil Municipal décide des taux des taxes locales 2025, comme suit :

	<u>2025</u>
TAXE D HABITATION	14.00%
TAXE FONCIERE BATIE	29.50%
TAXE FONCIERE NON BATIE	55.00%

Adopté

3- Prix de l'eau 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le montant voté en 2024 concernant le montant forfaitaire de l'eau, soit 145 euros. Il propose de passer au vote du forfait pour l'année 2025. Il indique également au Conseil Municipal l'avancé de l'opération de la mise en place de compteurs individuels de télérelève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-décide que le forfait de l'eau pour l'année 2025 s'élèvera à la somme de 160.00 €

Adopté

4-Budgets 2025

Monsieur le Maire propose le budget suivant au titre de l'année 2025 pour la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

dépenses : 306 005.67€

recettes : 306 005.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

dépenses : 95 517.45 €

recettes : 95 517.45 €

Adopté

Monsieur le Maire propose le budget suivant au titre de l'année 2025 pour l'eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

dépenses : 24 632.85 €

recettes : 24 632.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

dépenses : 159 542.85 €

recettes : 159 542.85 €

Adopté

5-Zone accélération d'énergie renouvelable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Concernant la Commune de Blieux, les implantations d'un parc de panneaux photovoltaïques dans la zone des "Clots" sur le versant au nord du village de Blieux à une distance de 400 mètres peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des EnR.

Vu la concertation du public réalisée du 13/12/2024 au 20/01/2025

Vu l'avis du parc naturel régional du Verdon

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à

L'unanimité ou à la majorité absolue des suffrages exprimés :

– **d'approuver** la proposition d'implantation de panneaux photovoltaïques dans la zone des "Clots" sur le versant au nord du village de Blieux à une distance de 400 mètres

– **d'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Adopté

6- Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues des diverses associations communales ou extérieure à la commune. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu décide d'octroyer aux associations les aides suivantes :

- Comité des fêtes de Blieux	100.00 €
- ABCDE :	600.00 €
- Société de Pêche :	50.00 €
- Association des parents d'élèves de Barrême :	50.00 €
- Maquis Fort de France :	50.00 €

Adopté

7-convention SDE enfouissement des lignes

Le conseil autorise le Maire à signer la convention pour l'enfouissement BTA le Village 2 pour les parcelles appartenant à la commune.

Adopté

8-Annulation de crédit (facture d'eau)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la trésorerie de procéder à l'annulation de la créance de Mr CUSANO pour surendettement.

Adopté

9-Attribution du marché mise en place des compteurs d'eau

Le Maire fait part de la publication du marché effectué par le service commun des marchés publics de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, et indique qu'une seule offre a été reçue.

Il présente donc l'offre de l'entreprise Imbert.

L'offre répondant aux critères attendus pour cette opération, l'offre de l'entreprise Imbert est retenue.

Adopté

10- Acquisition parcellaire pour les captages et le village avec la famille ABBOS.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'UDAF04 concernant les parcelles appartenant à Monsieur ABBOS Régis.

Refusée

11-Questions diverses

- Monsieur le Maire fait le point sur les OLD (obligations légales de débroussaillage). Il propose qu'un recensement des propriétaires qui n'ont pas encore répondu à leur obligation soit faite.

Plus personne ne demandant la parole,

Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

Le secrétaire de Séance
Joël Graillon